

	ACCOMPAGNEMENT ET SERVICES DE PROXIMITÉ			
Nom de la structure	Maison Phare	École de Parents et des Éducateurs	Bibliothèque municipale	La Cadole
Coordonnées	2 allée de Grenoble 03.80.45.45.26	Extension, 1 allée du Roussillon 03.80.43.63.96	Place de la Fontaine d'Ouche 03.80.48.82.27	Place de la Fontaine d'Ouche 03.80.43.32.68
Missions	Association d'éducation populaire. Animer et participer à la vie sociale du quartier. - à la Maison-phare et à l'Extension : accueil de jeunes, d'enfants, d'adultes, de familles et de seniors - et dans le quartier : activités culturelles, sportives, culinaires dans la rue autour d'ateliers dans les lieux de vie de la Fontaine d'Ouche.	- Accueillir, informer et soutenir les familles. - Privilégier le développement de la personne - Accompagner la relation éducative parent/enfant	- Proposer des services et des documents adaptés à tous les publics / - Proposer un lieu d'accueil ouvert favorisant le vivre ensemble et le développement du goût de la lecture - Fait partie du réseau des bibliothèques municipales de Dijon (BM de Dijon)	A La Cadole, l'enfant vient faire des expériences dans la sécurité de la présence de ses parents mais différentes de ce qui est possible à la maison : s'aventurer dans un grand espace et jouer, rencontrer d'autres adultes non familiaux, se confronter à de nouvelles règles.
Public accueilli	Tous les publics sont accueillis sans distinction.	Famille (parents, grands parents, enfants) et professionnels de l'Éducation	Tous les publics sont accueillis sans distinction, y compris les structures petite enfance et scolaires du quartier de la Fontaine d'Ouche. Les groupes sont accueillis sur rendez-vous	Accueil parents /enfants(de la naissance à l'anniversaire des 4 ans). Le parent peut prendre le temps de se poser, de se reposer, s'autoriser à jouer avec son enfant, le découvrir dans un autre environnement, échanger avec d'autres parents.
Conditions/ critères d'inscription ou de fréquentation	- La plupart des activités ne nécessitent pas d'adhésion (concerts, ateliers de rue, au Café...) - Certaines activités (sorties, certains ateliers) nécessitent une adhésion.	Accueil libre et anonyme, écoute téléphonique	- Inscription gratuite pour tous et toutes. - Présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile (ou attestation sur l'honneur), une autorisation parentale pour les enfants de moins de 18 ans.	Accueil libre et anonyme ; lundi – mercredi – jeudi et samedi de 15h à 18h vendredi 8h45-11h45
Personnels	Directeur, animateurs familles, animateurs sociaux, animateurs culturels, chargés d'accueil, une administratrice	L'association est composée de professionnels de l'écoute, psychologues, thérapeutes familiaux et conseillers conjugaux et familiaux.	6 bibliothécaires	Une équipe d'accueillants, dont des psychanalystes, assure l'ouverture du lieu cinq demi-journées par semaine. Trois accueillants sont présents à chaque accueil.

LES STRUCTURES DE QUARTIER

Accueil et accompagnement des enfants de 0 à 6 ans à la Fontaine d'Ouche

	ACCUEIL PETITE ENFANCE /VILLE DE DIJON		
Nom de la structure	Multi accueil Fontaine d'ouche Halte garderie	Multi accueil Fontaine d'ouche crèche collective	Relais petite enfance Fontaine d'ouche
Coordonnées	1 allée du Roussillon 03.80.48.84.89	2 allée du Dr Huot 03.80.48.85.65	2 allée du Dr Huot 03.80.48.84.77
Missions	- Répondre aux besoins des familles pour la garde de leur enfant de moins de 4 ans. - Veiller à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants confiés. - Concourir à l'inclusion des enfants à besoins particuliers (présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique) - co-éducation avec les familles et soutien de la fonction parentale - accueil sans restauration le midi	- Répondre aux besoins des familles pour la garde de leur enfant de moins de 4 ans. - Veiller à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants confiés. - Concourir à l'inclusion des enfants à besoins particuliers (présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique) - co-éducation avec les familles et soutien de la fonction parentale. - accueil possible chez une assistante maternelle salariée de la Ville.	- Accompagner les familles dans leur recherche de mode de garde et plus particulièrement auprès d'une assistante maternelle. - Informer et accompagner les salariés et employeurs en matière de droit du travail (de la rédaction à la rupture du contrat) - Développer la professionnalisation des assistantes maternelles à travers des temps de formation et d'animation avec les enfants
Public accueilli	Enfants de 2 mois et demi à moins de 4 ans	Enfants de 2 mois et demi à moins de 4 ans	- Assistantes maternelles - Familles - Enfants de 0 à 4 ans
Conditions/ critères d'inscription ou de fréquentation	Domiciliation obligatoire de la famille sur Dijon. Pré-inscription après constitution d'un dossier famille via le téléservice sur le site Dijon.fr : - accueil occasionnel (besoins ponctuels), inscription auprès de la Directrice - accueil régulier (récurrent), dossier traité en commission et réponse par email	Domiciliation obligatoire de la famille sur Dijon. Pré-inscription, après constitution d'un dossier famille, via le téléservice sur le site Dijon.fr : - accueil occasionnel (besoins ponctuels), inscription auprès de la Directrice - accueil régulier (récurrent), dossier traité en commission et réponse par email	Service public gratuit Pas d'obligation de participation des assistantes maternelles Inscriptions pour les temps d'animation
Personnels	1 responsable EJE+ 5 professionnelles auprès des enfants (EJE, des auxiliaires de puériculture et adjoints techniques)	Directrice puéricultrice et une adjointe EJE + 20 personnes auprès des enfants en collectif (EJE, AP, secrétaire, adjoints techniques), des assistantes maternelles agréées.	1 responsable, éducatrice de jeunes enfants 1 secrétaire à 50% 1 adjoint technique à 50%

	ÉCOLES / PERI et EXTRA SCOLAIRE			
Nom de la structure	Dispositifs d'accueil des enfants de moins de trois ans	Écoles maternelles	Centre de loisirs périscolaire	ALSH (centre de loisirs extrascolaire)
Coordonnées	<p>École mat Buffon 66 av du lac 03 80 41 64 40</p> <p>École mat JB Lallemand 5 allée du Roussillon 03 80 41 50 06</p>	<p>Alsace 1 rue de Saverne 03 80 41 68 16</p> <p>Anjou 83 av du lac 03 80 43 26 02</p> <p>Buffon 66 av du lac 03 80 41 64 40</p> <p>Champs Perdrix 10allée du Dr Huot 03 80 41 71 30</p> <p>Colette 18 rue du Tire Pesseau 03 80 43 28 19</p> <p>JB Lallemand 5 allée du Roussillon 03 80 41 50 06</p>	<p>Alsace 1 rue de Saverne 06.86.63.59.14</p> <p>Anjou 85 av du lac 06.17.21.10.80</p> <p>Buffon 68 av du lac 06.10.96.25.51</p> <p>Champs Perdrix 3 rue du Morvan 06.86.63.62.18</p> <p>Colette 16-18 rue du Tire Pesseau 06.46.09.16.68</p> <p>JB Lallemand 5 allée du Roussillon 06.66.96.45.11</p>	<p>Marie Noël 3-5 avenue du Lac 03 80 43 19 22</p>
Missions	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le développement général et la personnalité de chaque enfant en respectant les rythmes et les besoins psycho-affectifs et moteurs - Faciliter la séparation parent/enfant - Impliquer les parents - Organiser les conditions d'une pédagogie adaptée aux tous petits 	<ul style="list-style-type: none"> - Donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, progresser, réussir, vivre ensemble, affirmer et épanouir leur personnalité 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer, en complémentarité avec le projet d'école, essentiellement des activités de développement des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser le temps de vacances pour les enfants - Mettre en place des projets d'animation collective pour les enfants en privilégiant la vie de groupe
Public accueilli	<p>Pour les deux dispositifs de tout-petits, accueil d'enfants domiciliés à la FDO :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en priorité, admission d'enfants issus de familles socialement défavorisées mais aussi admission d'enfants dont les parents travaillent - adresse du domicile des parents - admission possible d'enfants ayant déjà fréquenté des structures collectives 	<p>Enfants de 2 à 6 ans domiciliés sur le secteur de l'école</p> <p>Familles en difficultés éducatives, familles étrangère ne maîtrisant pas la langue...</p>	<p>Dans chacune des écoles du quartier, accueil des élèves scolarisés.</p>	<p>Tous les élèves scolarisés des écoles de la Ville de Dijon</p>
Conditions/ critères d'inscription ou de fréquentation	<p>Enfants ayant 2 ans révolus à la rentrée de septembre domiciliés sur le quartier de la FDO</p> <p>Fréquentation régulière à mi temps ou temps complet, participation des familles aux activités</p>	<p>Enfants de 2 à 6 ans domiciliés sur le secteur de l'école</p>	<p>Enfants scolarisés dans l'une des six écoles maternelles du quartier</p>	<p>Enfants scolarisés dans une école de la ville de Dijon</p>
Personnels	<p>1 enseignant</p> <p>1 ATSEM</p> <p>1 EJE (en théorie)</p>	<p>Directrices</p> <p>Professeurs des écoles</p> <p>ATSEM</p> <p>Agents de la ville</p>	<p>1 directeur ACM (Anjou, Buffon, Champs Perdrix)</p> <p>1 directeur ACM (Alsace, Colette, Lallemand)</p>	<p>1 directeur ACM</p> <p>1 directrice adjointe</p> <p>Des animateurs</p>

	ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET ACCÈS AUX SOINS		
Nom de la structure	Conseil Départemental de Côte d'Or	CAMSP (centre d'action médico sociale précoce) Paul Picardet	Programme de réussite éducative
	Espace Solidarité Côte d'Or Dijon Fontaine d'ouche / PMI		
Coordonnées	46 av du lac 03 80 63 27 91	20 bd de Gorgets 03 80 68 03 40	L Vauthier maison phare extension 03 80 48 84 95
Missions	<p>-Assurer la mise en œuvre des compétences du Conseil Départemental en termes d'action médico-sociale en l'adaptant au contexte local.</p> <p>Sont concernées les actions de prévention et de protection de l'enfance, d'insertion sociale, d'insertion professionnelle; la conduite de l'ensemble des dispositifs du Conseil Départemental.</p> <p>- PMI : consultations de nourrissons, bilans dans les écoles, prise en charge des grossesses</p>	<p>- Dépister précocement les troubles et les déficiences du très jeune enfant, prévenir leur aggravation et les rééduquer dans le cadre de cures ambulatoires</p> <p>- Accompagner les familles dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet de prise en charge de leur enfant</p> <p>- Accompagner les projets d'accueil dans les structures ordinaires</p> <p>- Promouvoir et développer toute collaboration avec les structures de prévention et de soin, dans le cadre d'un réseau de santé et avec les écoles maternelles dans le cadre de l'accueil des enfants à besoins particuliers</p>	<p>- Donner leur chance aux enfants et aux adolescents de 2 à 16 ans ne bénéficiant pas d'un environnement social et/ou familial et/ou culturel favorable à leur réussite.</p> <p>- Proposer un accompagnement, dès la petite enfance, des enfants et des adolescents et de leurs parents présentant des signes de fragilité et des retards scolaires en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement.</p>
Public accueilli	<p>Familles avec enfants à charges ou non de 0 à 21 ans.</p> <p>PMI : Femmes enceintes, enfants de moins de 6 ans et leurs parents.</p>	<p>Enfants de 0 à 6 ans (à partir de 6 ans, transition vers le CMPP)</p>	<p>Enfants et adolescents de 2 à 16 ans qui présentent des signes de fragilité ou qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux.</p>
Conditions/ critères d'inscription ou de fréquentation	<p>Service public ouvert tous les jours sauf le jeudi matin.</p> <p>Rencontre avec les travailleurs médico-sociaux sur rendez-vous.</p> <p>PMI : Grossesse</p> <p>Enfant jusqu'à 6 ans</p>	<p>Pas de conditions d'accès.</p> <p>Écoute, échanges, observations de l'enfant avec les professionnels à la demande des familles. Prise en charge sécurité sociale.</p>	<p>Le repérage d'élèves en situation de fragilité est effectué par la communauté éducative du quartier via une fiche de repérage.</p> <p>La mise en place du parcours est effective si les parents le souhaitent et si l'EPRE (Equipe Pluridisciplinaire de Réussite Educative) l'a validée.</p>
Personnels	<p>Travailleurs sociaux, secrétaires, psychologue</p> <p>PMI : médecin référent sage femme, infirmières puéricultrices</p>	<p>Pédiatre, psychiatre, psychologue, orthophoniste, psychomotricienne, assistante sociale</p>	<p>1 référent de parcours</p> <p>1 coordinatrice PRE Dijon</p>